

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-200047629-20260504-04-05-2026\_82-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet 19/05/2026  
Publication : 11/05/2026  
Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026  
Membres en exercice : 23  
Présents : 20  
Pouvoirs : 3  
Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume	X	Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X	Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X	Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-82 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 30.03.2026.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire de séance  
  
PRODHOMME Martine



Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne  
  
André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-200047629-20260504-04-05-2026\_83-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 11/05/2026  
Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026  
Membres en exercice : 23  
Présents : 20  
Pouvoirs : 3  
Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANERAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-83 AVENANT AU MARCHÉ ALLOTI RELATIF A L'EXTENSION DE LA MAIRIE DE CHASSE-MONTIGNY**

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires considérées en application de la délibération du conseil municipal du 01.12.2025 relatives à l'approbation du marché alloti « Extension de la mairie déléguée de Chassé » et la délibération du 30.03.2026 relative aux avenants

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De conclure les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

OBJET des avenants modificatifs des marchés suivants :

-LOT 2 LMBTP passage de 2 fourreaux 150 HT



LOTS	MONTANT HT
1. passation du marché « Lot 1 -désamiantage-démolition matériaux avec du plomb » avec l'entreprise MCM – 72 400 Montfort le Gesnois	7 500 €
2. passation du marché « Lot 2 Maçonnerie » avec l'entreprise SAS LMBTP – 72 400 Montfort le Gesnois AVENANT N°1	30 000 € + 150 €
3. passation du lot 3 « Charpente bardage couverture » avec l'entreprise SAS DENIS MARIE – 61 250 Semallé	33 277.55 €
4. passation du lot 4 « Menuiseries extérieures » avec l'entreprise SMA- 61 320 St Martin des Landes	11 230 €
5. passation du lot 5 « menuiseries intérieures-cloisons sèches-faux plafond- isolation » avec l'entreprise Mailhes et Pottier 61 000 Alençon	22 933.84 €
6. passation du lot 6 « plomberie- PEC »	Aucune offre
7. passation du lot 7 « Electricité-chauffage-vmc » avec l'entreprise EBI SARL 61 600 Magny le desert	8 478.65 €
8. passation du lot 8 « carrelages faience » avec l'entreprise Blondeau 72 450 Montfort le Gesnois	7 892.56 €
9. passation du lot 9 « peinture » avec l'entreprise GAGNEUX DECORS – 61 000 Alençon	3 772.15 €
10. passation du lot 10 « VRD- ESPACES VERTS » avec l'entreprise TTA 61 320 Joué du Bois AVENANT N°1	24 583.09 € +381.20
	150 199.04 € HT
	180 238.848 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise attributaire LMBTP pour 150 € HT soit 180 € TTC

Ces actes sont rendus exécutoires

Après dépôt en Sous-préfecture

Et publication, ou notification

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire de séance



PRODHOMME Martine



Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTTE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26/05/2026  
Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation :28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs :3

Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-84 AVENANT AU MARCHE ALLOTI RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE**

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires considérées en application de la délibération du conseil municipal du 17.03.2025 relatives à l'approbation du marché alloti « Construction d'une MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE»

VU les avenants conclus avec les entreprises considérées en application des délibérations du 21.07.2025, du 27.10.2025, 01.12.2025 et 19.01.2026

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :



➤ **De conclure les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :**

OBJET des avenants modificatifs des marchés suivants :

-LOT 7 entreprise CHAUVIN plinthes, clés, parois 1 497.50 HT

-LOT 10 entreprise QUALIPROFIL cloison local kiné 4 650.34 HT

-LOT 1 entreprise TTA complément passage chemin 2 727.45 HT,

passation du marché « Lot 1-terrassements, VRD » avec l'entreprise TTA – 61320 Joué du bois	119 400 €
+ prestation supplémentaire réseaux pour pharmacie	4 683.93
+ dalles alvéolaires sur le parking	9 165.75
-minoration terrassements avec réhausse du bâtiment	-5 500
+Avenant 1	+2 727.45
TOTAL	130 477.13
passation du marché « Lot 2 gros œuvre-plancher » avec l'entreprise SOMARE – 72 Cherre au-	206 001.09 €
+ prestation supplémentaire :béton de fondation pour réhausse bâtiment	+ 12 006.61 €
TOTAL	218 007.70
passation du lot 3 « Charpente bois » avec l'entreprise BECQUET – 61 Courgeon	28 569 €
passation du lot 4 « couvertures étanchéité bardages » avec l'entreprise SOPREMA- 72 Champagne	110 000
passation du lot 5 « menuiseries extérieures aluminium » avec l'entreprise SPBM -72 Arçonnay	104 800
+ prestations supplémentaires : stores toiles motorisés	10 080
Cloisons vitrées	13 315
TOTAL	128 195



passation du lot 6 « enduits extérieurs » avec l'entreprise FOURMY-61 Sées	25 000 €
passation du lot 7 « menuiseries intérieures bois » avec l'entreprise CHAUVIN-72 600 VEP + prestations supplémentaires : bureau secrétariat Meubles sur mesure  <b>Avenant N°1</b> <b>Avenant N°2</b> <b>Avenant N°3</b>  TOTAL	43 503.50 € 1 340 16 182  + 1 194 + 2 783 +1 497.50  66 500
passation du lot 8 « doublages cloisons plâtrerie » avec l'entreprise COIGNARD -72 Le Mans	69 499.64
passation du lot 9 « carrelages faïence » avec l'entreprise SRS -41 Blois	17 954.41
passation du lot 10 « faux plafonds » avec l'entreprise QUALIPROFIL – 61 St Germain du corbeis  Avenant N°1  TOTAL	30 363.93 +4 650.34  35 014.27
passation du lot 11 « peinture sols colles » avec l'entreprise GAGNEUX DECOR – 61 Alençon  + prestation supplémentaire : signalétique extérieure laquée  TOTAL	31 471.69 1 300  32 771.69
passation du lot 12 « plomberie SANIT CVC » avec l'entreprise PAYEN - 72 Beaumont /Sarthe  + prestation supplémentaire : rideau d'air sas entrée  <b>Avenant n°1</b>	78 300 1 350  2 305



TOTAL	81 955
passation du lot 13 « électricité » avec l'entreprise HATTON -72 St Saturnin	75 000
<b>Avenant n°1</b>	+10 036.52
TOTAL	85 036.52
passation du lot 14 « plantations espaces verts » avec l'entreprise FC PAYSAGES- 72 Mamers	13 425.32
	<b>1 042 405.68 € HT</b>
	<b>1 250 886.816 € TTC</b>

- D'autoriser M. le Maire à signer les avenants avec chaque entreprise attributaire CHAUVIN, TTA, QUALIPROFIL mentionnées ci-dessus.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance



PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTJET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_85a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation :28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs :3

Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-85 REMBOURSEMENT FACTURE DE L'AMAP DE ROULLEE**

Il est présenté la facture de « bruneau » de 170.03 € réglées par M. ARGAUD Boris, responsable de l'association AMAP, relative à l'achat de fournitures pour la dite association de Roullée.

Sachant que la commune verse une subvention annuelle de 170 €, Il est envisagé de lui rembourser le montant de la facture en remplacement de la subvention allouée en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De rembourser à M. ARGAUD Boris la somme de 170.03 €, en lieu et place de la subvention annuelle de 170 €
- Cette dépense sera matérialisée par l'émission d'un mandat à l'article 65888 du budget principal.



Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance



PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
 C<sup>une</sup> Déléguée de **La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 072-200047629-20260504-04-05-2026\_87a-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet 07/05/2026  
 Publication : 07/05/2026  
 Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation :28.04.2026  
 Membres en exercice : 23  
 Présents : 20  
 Pouvoirs :3  
 Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026- 87 DECISION MODIFICATIVE**

DM N° 1 BP MAISON DE SANTE :

Annulation des crédits ouverts au 21313 qui constituaient les RAR et réimputation au 2313

virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 21 Art. 21313	-733 677
virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 23 Art. 2313 Art. 238	+452 393 -20 000
virement de crédit en recette Section d'investissement	Chapitre 16 Art. 168741	-301 284

## DM 1 BUDGET PRINCIPAL :

virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 27 Art. 276341	-301 284
virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 023 OS	-298 284
virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 21 Art. 2188	+3 000
virement de crédit en recette Section d'investissement	Chapitre 021 OS	-298 284
virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 011 Art. 615221	+298 284

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide

- D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 07.05.2026

Secrétaire de séance



PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
 Cune Déléguée de **La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOJTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-89 NOMINATION COMPLEMENTAIRE DES MEMBRES DE LA CCID**

Vu la délibération du 30.03.2026,

Le service des finances publiques nous demande de nommer 10 personnes supplémentaires,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, outre le maire.



Les commissaires seront nommés par le directeur des finances publiques sur une liste de présentation de contribuables comportant 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants, établies par le conseil

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Au sein de la commission communale des impôts directs, peut être prévue la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante :

**TITULAIRES** : ALLAIS BRIGITTE, ANFRAY LILIANE, PATEL PASCALE, BISSON NADINE, VIOLET ALAIN, BOITTIN DANIEL, ZOUBICOU THOMAS, DANIEL GIRARD, ANTOINE FAVIER, LOISON FRANCIS, MENARD JEAN-MARC, LEBRECQ OLIVIER, CHAUVIN PASCAL, CHAPUIS, PERRIN GENEVIEVE, PATRAS CHANTAL

**SUPPLEANTS** : CAMUS CHRISTIAN, JOUVIN PASCAL, BELLIDO ARNAUD, LELIEVRE CHRISTIAN, BOUILLE HERVE, CHESNAY MURIELLE, COLLIN TRISTAN, PRODHOMME MARTINE, LACROIX SIMON, MONTHULE XAVIER, LEROYER YOHAN, GILET YANN

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

  
PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

  
André TROTTE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Voteurs : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-90 INDEMNITES KILOMETRIQUES**

M. le Maire, expose que M. VIOLET Alain en tant qu'adjoint responsable des travaux sur toute la commune, effectue beaucoup de kilomètres chaque mois pour gérer l'organisation et le suivi du travail des agents techniques, générant ainsi des frais supplémentaires.

Il est donc proposé de l'indemniser à ce titre, ainsi que d'octroyer un remboursement des frais inhérent au déplacement des élus lors de réunions.

M. VIOLET se retire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 22 voix Pour :



- Décide d'indemniser M. VIOLET Alain à hauteur de 250 euros par mois
- Décide qu'une participation financière sera allouée aux élus dans le cadre de leurs déplacements relatifs à des réunions de travail sur présentation des kilomètres.

Ces actes sont rendus exécutoires

Après dépôt en Sous-préfecture

Et publication, ou notification

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 - VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESANTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-91 DEROGATION SCOLAIRE**

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant dont les parents sont domiciliés à Saint Rigomer des Bois VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 CONTRE considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, et que la demande a déjà été refusée en 2022, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

  
PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

  
André TROTTE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brieite	X		
5	Monsieur	MONTHUJE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-92 DEROGATION SCOLAIRE**

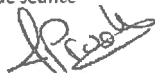
M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant dont les parents sont domiciliés à Saint Rigomer des Bois VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 CONTRE, considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, et que la demande du frère a déjà été refusée en 2022, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance



PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTTEY

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>UNE</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOV Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-93 DEROGATION SCOLAIRE**

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant dont les parents sont domiciliés à Lignéres la Carelle - VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 CONTRE, considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, et que la demande a déjà été refusée en 2021, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

  
PRODHOMME Marine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

  
André TROTJET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>me</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260504-04-05-2026\_94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026  
A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCLUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M.	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANERAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-94 DEROGATION SCOLAIRE**

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant dont les parents sont domiciliés à Lignières la Carelle VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 CONTRE, considérant que la carte scolaire doit s'appliquer, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, et que la demande de la soeur a déjà été refusée en 2021, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique de St Patern-le Chevain.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification  
ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Date de convocation : 28.04.2026

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04.05.2026**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-six, le 04 mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 28.04.2026 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESEN	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	BELLOCHE Didier	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LEGAULT Guillaume		Pouvoir à VINCENT V.	
8	Madame	CHABLE Karine	X		
9	Monsieur	LUNEL Quentin	X		
10	Madame	MENARD Caroline	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain		Pouvoir à PRODHOMME M	
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	PERRIN Geneviève	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	BOITTIN Daniel	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	RIALLAND Audrey	X		
21	Monsieur	ZOUBICOU Thomas	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa		Pouvoir à BELLIDO A.	
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Martine

**2026-95 NOMINATION REPRESENTANT A SARTHE NUMERIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du comité syndical de sarthe numérique,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du comité syndical de sarthe numérique,

Considérant que le conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, pour l'élection des délégués, mais qu'il décide à l'unanimité que la désignation des membres soit adoptée sans l'utilisation du mode du scrutin secret.



Après appel à candidature, le conseil procède à l'élection

### Premier tour de scrutin

Le vote a donné les résultats ci-après :

nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 11

**ZOUBICOU THOMAS 23 voix**

**ADAM CYRIL 23 voix**

Ci-dessous les candidats, ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés délégués :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
ZOUBICOU THOMAS	ADAM CYRIL

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture  
Et publication, ou notification

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 11.05.2026

Secrétaire de séance

  
PRODHOMME Martine



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

  
André TROTTET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

